

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°35-2022

OBJET :

**Réglementation
de
la circulation
33 RUE DE
BRETAGNE**

Le Maire de la Commune de COULOMMES,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la permission de voirie n°DR-PV-2022-13114 accordée le 24 décembre 2021 par l'Agence Routière Départementale de COULOMMIERS

Considérant la demande faite par la société MARRON TP Monsieur BOURRIER Maximilien 14 Rue de la Croix Vitard 02400 BRASLES pour le compte d'ENEDIS Madame MICALLEF Astrid 10 Rue de la Mare Neuve 91000 EVRY COURCOURONNES pour la réalisation d'un branchement électrique aéro-souterrain situé 33 Rue de Bretagne

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,
Vu l'intérêt général,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A partir 17 Octobre 2022 pour toute la durée des travaux

- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- le stationnement et le dépassement seront interdits 25 mètres en amont et en aval du lieu des travaux
- la circulation sera alternée par feux tricolores
- MARRON TP mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par la Société MARRON TP

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

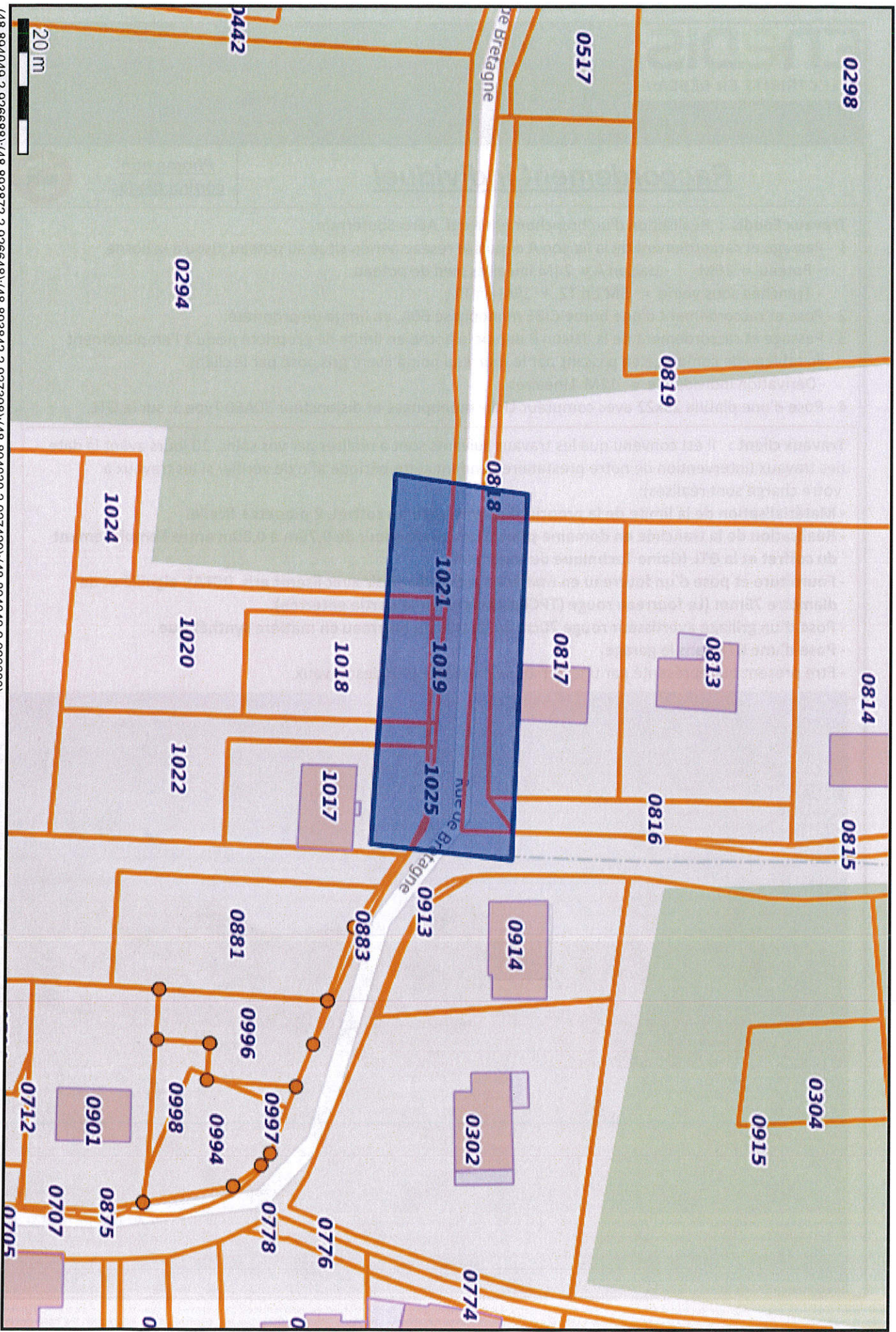
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- MARRON TP Monsieur BOURRIER Maximilien
- ENEDIS Madame MICALLEF Astrid

Coulommès, 10 octobre 2022

Madame le Maire
Françoise BERNARD





(48.894049 2.926688);(48.893872 2.926648);(48.893842 2.927398);(48.894030 2.927429);(48.894049 2.926688);